Département Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL: 44

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 20.09.2024 Convocation faite Le 06.09.2024

Délibération N°2024-09-170

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de

Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents: MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA. Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET. Mme Magali CAPLET. MM. Eric GUERINY. Claude WALLENDORFF, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Mme Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ. Mme Evelyne LAHAYE. MM. Gérald GIULIANI. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, Mme Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés: MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS). Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à Mme Magali Robert CAPLET). ITUCCI (pouvoir donné Mme Frédérique CHABOT). Mmes Angélique WAUTOT (pouvoir Μ. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), Mme Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald Mmes Laure GIULIANI), BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, Mme Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 452-43 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique imposant aux employeurs publics la mise en place d'un dispositif de signalement pour tous les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

Considérant le souhait du Centre de Gestion des Ardennes de mettre à disposition des collectivités ardennaises, à compter du 1^{er} juin 2024, une cellule composée d'écoutants destinée à recueillir les signalements et à orienter les agents publics, qu'ils soient victimes ou témoins,

Considérant l'obligation de chaque employeur d'information de ses agents de l'existence de ce dispositif et des procédures de saisine, rendant par tout moyen propre à la rendre accessible,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du CST, réuni le 23 avril 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * <u>approuve</u> l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique proposé par le CDG08,
- * autorise le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS